

**Territoire de Belfort  
Rougemont-le-Château**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 AVRIL 2025**

*L'an deux-mil-vingt-cinq, le sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de Rougemont-le-Château étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier VALLVERDU, Maire.*

*Date de convocation : 17 mars 2025*

**Etaient présents** : Michel BARBIER – Christiane BOSSEZ – Éric DUCROZ – Sophie GUERITAINE – William HAMICHE – Patrick MIESCH – Séverine MOREL – Johanna PLAISANCE – Rachel RIZZON – Thierry SAULE – François SORET – Didier VALLVERDU – Nicolas VOILAND.

**Etaient absents excusés** : Nathalie CASTELEIN procuration à Rachel RIZZON – Caroline SCHWEITZER procuration à Nicolas VOILAND.

**BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2025, comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses	1 389 009.24 €
Recettes	1 748 519.60 €

**Section d'Investissement**

Dépenses	1 180 562.68 €
Recettes	1 180 562.68 €

**Le Maire,**



**Didier VALLVERDU**



# COMMUNE DE ROUGEMONT-LE-CHATEAU

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 090-219000890-20250407-27\_25-DE



## BUDGET PRIMITIF 2025

### NOTE DE PRESENTATION

#### Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :  
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente ainsi les principales informations du budget primitif 2025 de la commune.

#### 1. Les chiffres clés du budget primitif :

La section de fonctionnement reprend un excédent. C'est pourquoi, après avoir évalué avec sincérité l'ensemble des dépenses et pour tenir compte de la situation d'endettement de la commune, il est proposé de voter cette section en suréquilibre.

#### Section de fonctionnement

Dépenses	1 016 151.00 €
Virement à la section d'investissement	372 858.94 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 389 009.24 €</b>
Recettes	1 194 202.00 €
Excédent reporté de 2024	554 317.60 €
<b>Total recettes</b>	<b>1 748 519.60 €</b>

#### Section d'investissement :

Dépenses	856 953.88 €
Restes à réaliser	90 485.52 €
Déficit 2024	233 123.28 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 180 562.68 €</b>
Recettes	768 443.09 €
Virement de la section de fonctionnement	372 858.94 €
Restes à réaliser	39 260.65 €
<b>Total Recettes</b>	<b>1 180 562.68 €</b>

#### 2. La section de fonctionnement :

##### *2.1. Les dépenses de fonctionnement :*

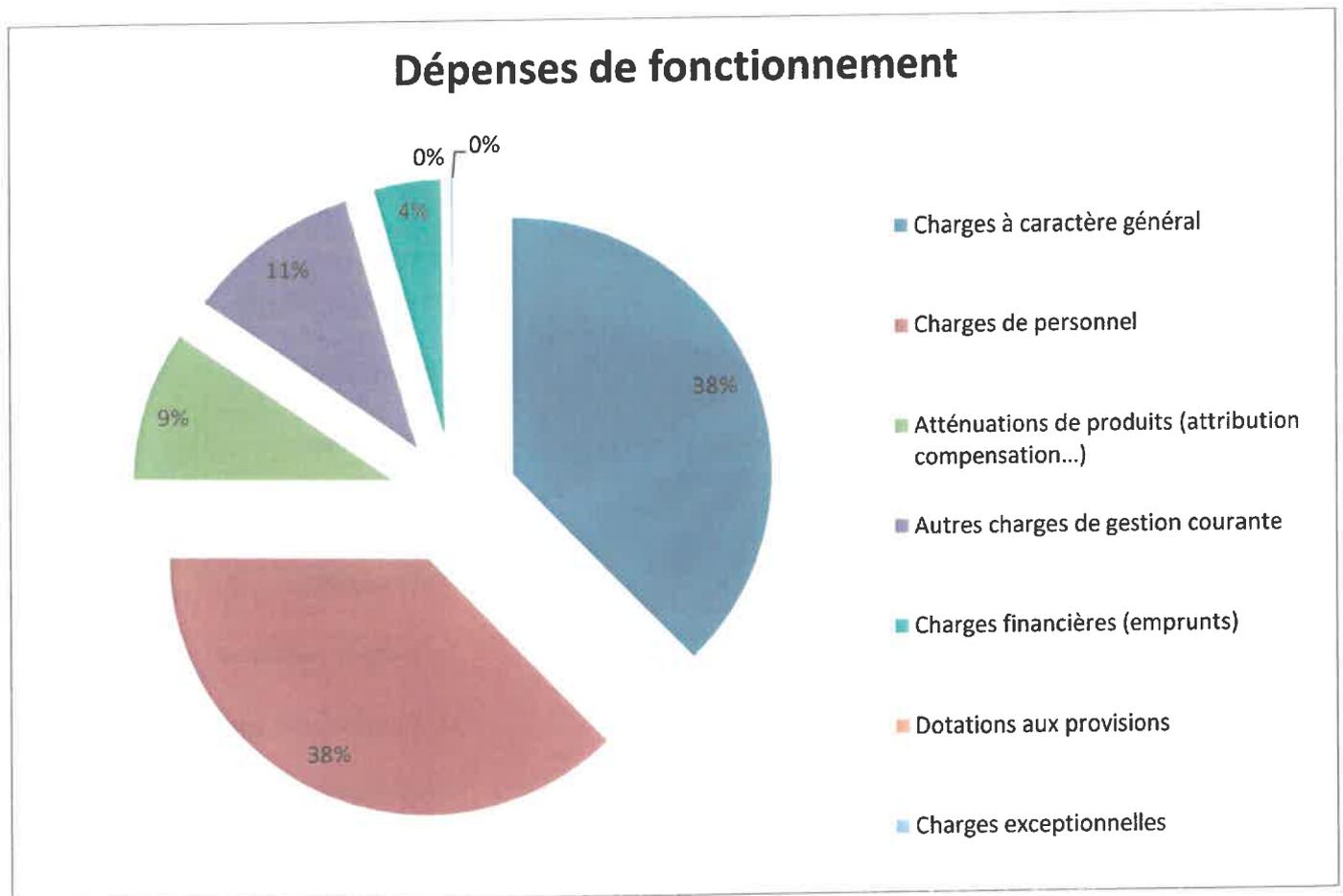
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 011 301 € (1 005 072 € en 2024) : + 0.62 %

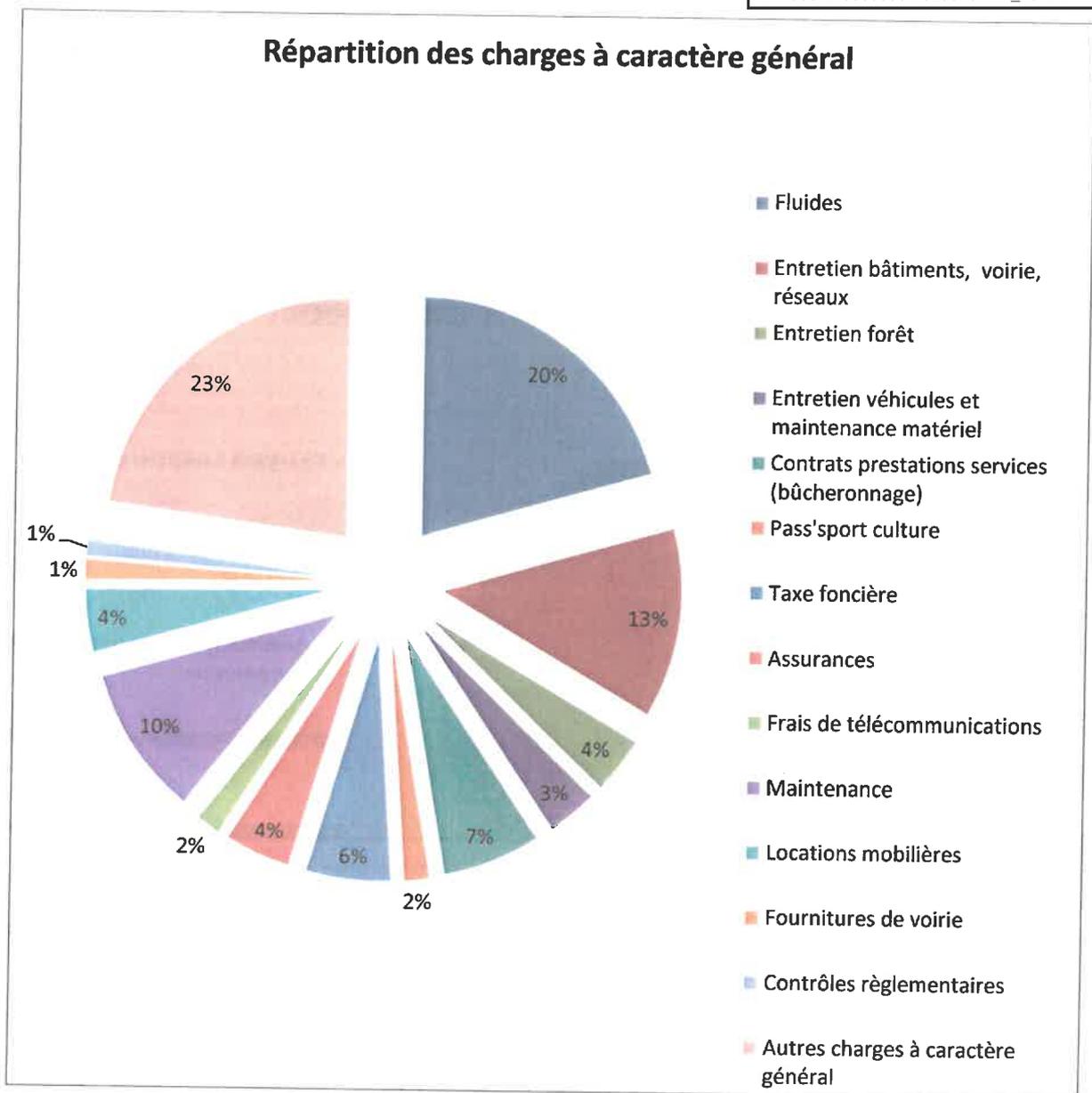
Elles sont composées notamment par :

- Des charges à caractère général : 379 156 € (379 277 € en 2024) :
  - Entretien et fonctionnement des bâtiments et des services (fluides, assurances, télécommunications fournitures...).
  - Entretien de la voirie : 28 000 €
  - Financement du pass'sport culture. : 6 550 €
  - Règlement de la taxe foncière : en augmentation car elle intègre désormais le site de la Teen : 21 800 € au total (contre 9800 € en 2024)
  - Les contrats de bûcheronnage : 25 000 € (contre 36 000 € en 2024)
  - Les assurances dont les cotisations sont en augmentation 16 806 € contre 12 387 € en 2024
  - La location des photocopieurs : le contrat de location a été racheté pour permettre le remplacement du matériel actuel par du matériel plus performant. La commune règlera les échéances des anciens et des nouveaux copieurs jusqu'au terme du contrat initial. Le fournisseur établira un dernier chèque pour couvrir les échéances restantes sur l'ancien contrat.
  - La réalisation d'une brochure pour la commémoration du 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération : 6 600 €
- Des charges de personnel : 380 927 € (370 215 € en 2024). Augmentation liée au déroulement de carrière des agents, à l'augmentation des cotisations CNRACL. A noter également une dépense supplémentaire liée à la participation obligatoire de l'employeur à la prévoyance des agents.
- Des reversements des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources et au fonds de péréquation des recettes fiscales (34 000 €),
- Un reversement au titre des attributions de compensation de 61 704 € correspondant entre autres à la contribution au budget du SDIS et du syndicat de gestion de la piscine d'Etueffont.
- Les autres charges de gestion courante : 110 218 € (136 080 € en 2024) comprenant entre autres les indemnités versées aux élus et les cotisations afférentes (75 430 €), les contributions au syndicat de la fourrière (1720 €) et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (2442€), les subventions versées aux associations (13500€) et au CCAS (9 400 €). La diminution du chapitre est liée à l'intégration de la contribution au syndicat de gestion de la piscine dans les attributions de compensation.
- Les charges financières (emprunts) : 43 500 €.
- Les charges exceptionnelles (titres annulés) (1000€).
- Les dotations aux provisions : 346 €

Les dépenses d'ordre sont constituées par les dotations aux amortissements d'un montant de 4 850 €

Le virement à la section d'investissement s'élève à 345 958.94 €. Il complète les financements obtenus pour la réalisation des travaux d'investissement.

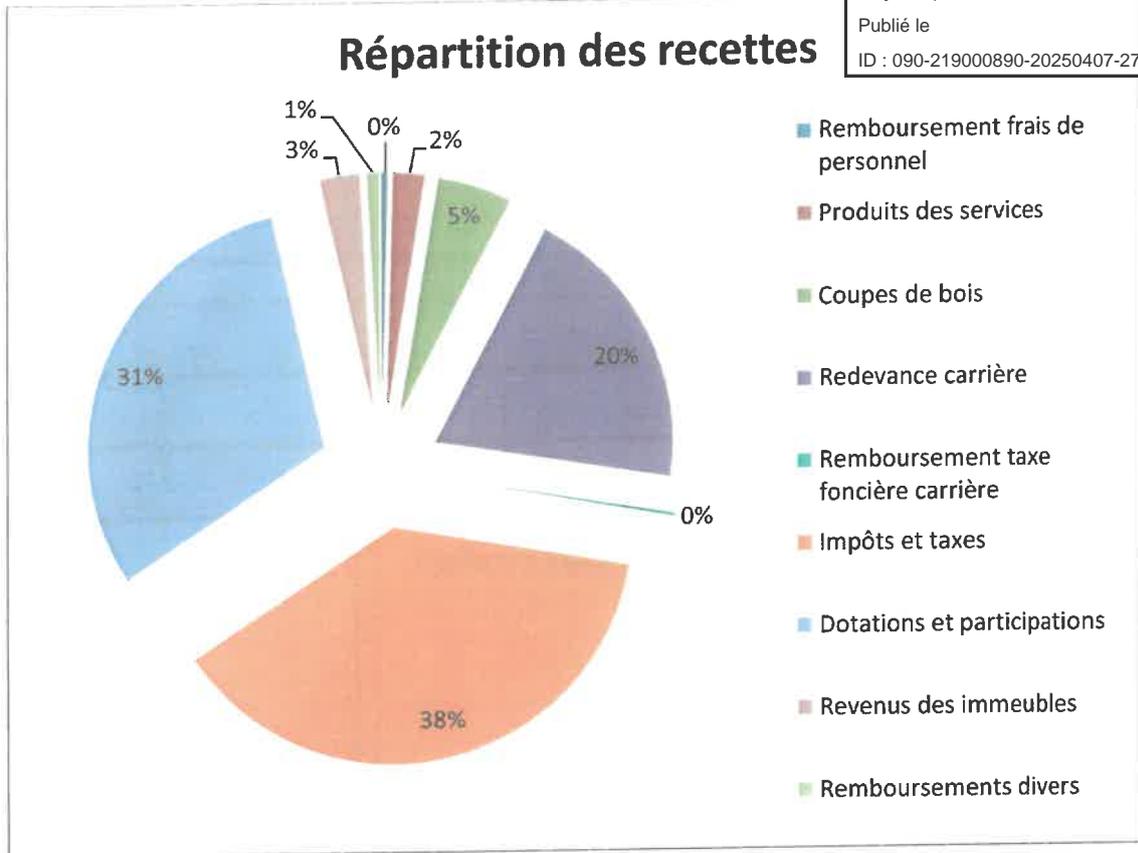


**Répartition des charges à caractère général :****2.1. Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 194 202 € (1 052 350 € en 2024).

Les recettes de fonctionnement sont composées comme suit :

- Remboursements de rémunération (assurance du personnel) : 5000 €
- Produits des services (coupes de bois, redevance de la carrière) : 326 021 € (contre 209 318 € en 2024).  
Les revenus de la carrière liés à son activité 2024, passent de 92 040 € à 237 335 €. Les recettes relatives aux coupes de bois s'élèvent à 60 000 € (contre 87 700 € en 2024).
- Impôts et taxes : 454 178 € (contre 455 700 € en 2024)
- Dotations et participations : 365 359 € (contre 343 156 € en 2024)
- Revenus des immeubles : 32 840 € (contre 30 060 € en 2024).
- Produits exceptionnels : 10 050 € (remboursement de sinistres)



## **2. La section d'investissement :**

### ***2.1. Les dépenses d'investissement :***

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 947 439.94 € (contre 1 355 801.17 € en 2024). Elles comprennent les restes à réaliser 2024 et les nouveaux projets 2025.

Elles concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts : 72 000 €
- Le remboursement de cautions reçues : 1 500 €
- Les frais d'acquisition et de bornage de terrains : 2 047.20 €
- La réalisation d'opérations : 870 892.20 € réparties comme suit :

Article  
M57

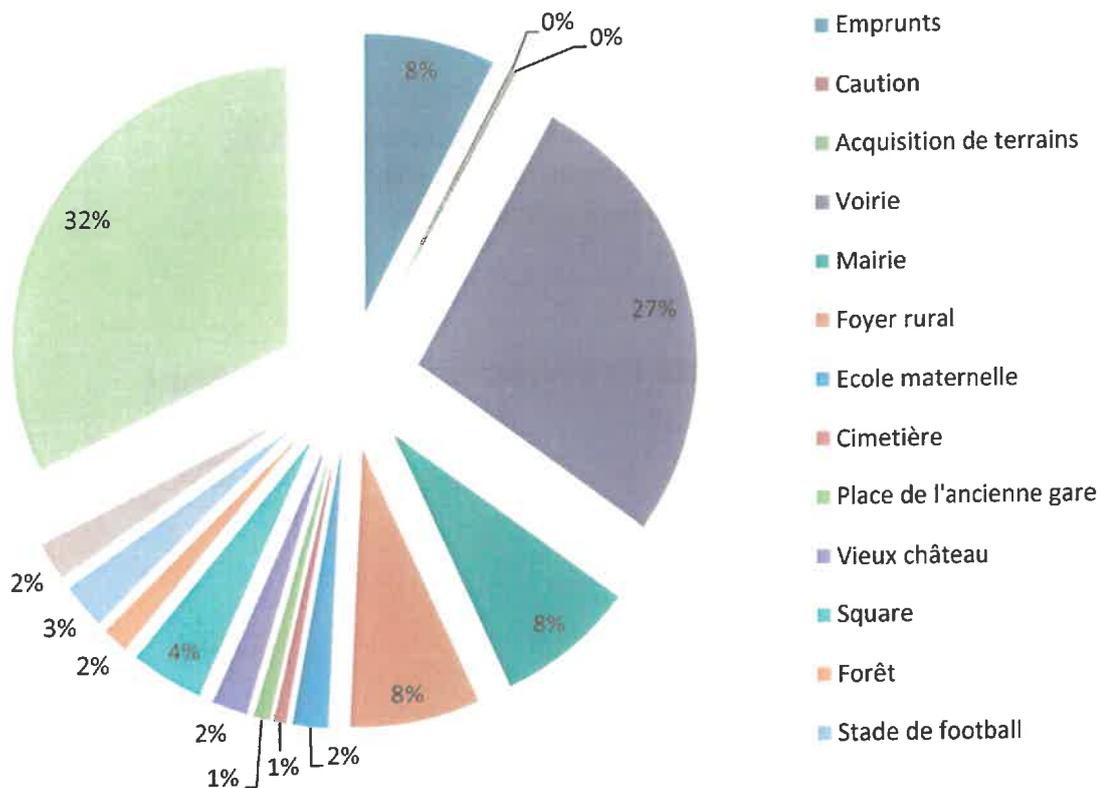
Opération

+ RAR 2024

## OPERATIONS

10 - VOIRIE		0.00 €	257 360.00 €
2315	Réfection chemin des écoliers		25 000.00 €
2315	Aménagement de trottoirs pour circuler en fauteuil roulant		10 000.00 €
2152	Autres reprises voirie		30 000.00 €
2158	Plateforme citeme incendie Hameau		2 500.00 €
2158	Chapiteaux		20 000.00 €
215738	Acquisition matériel ; signalisation sécurisation chantier (panneaux danger + cônes) auto portée		8 510.00 €
	turbine à neige		1 700.00 €
	Saleuse		10 000.00 €
	souffleur + débroussailleuse		1 650.00 €
	Remplacement jeux aire de jeux		25 500.00 €
	1 Tables d'échec		3 600.00 €
	Barrières vauban		8 300.00 €
	Barrières de protection		12 600.00 €
2315	Eclairage LED		98 000.00 €
18 - CIMETIERE		0.00 €	7 000.00 €
21316	Columbarium		7 000.00 €
22 - FORET		1 225.40 €	15 000.00 €
2117	Travaux	1 225.40 €	15 000.00 €
26 - ECOLE MATERNELLE		0.00 €	20 000.00 €
21351	Sanitaires		20 000.00 €
27 - FOYER RURAL			71 000.00 €
2313	Etudes réhabilitation foyer rural		56 000.00 €
	Diagnostics		15 000.00 €
29 - MAIRIE		49 727.92 €	77 000.00 €
21838	Matériel informatique		8 000.00 €
21848	Mobilier - fauteuil mairie		1 000.00 €
2313	Réhabilitation logement	49 727.92 €	68 000.00 €
30 - GYMNASE		21 971.10 €	21 971.10 €
2313	Travaux	21 971.10 €	21 971.10 €
34 - AMENAGEMENT PLACE ANCIENNE GARE		4 082.40 €	9 082.40 €
2315	Enrochement		5 000.00 €
217321	Branchement assainissement ancien centre de secours	4 082.40 €	4 082.40 €
39 - RECONVERSION FRICHE INDUSTRIELLE		5 520.00 €	305 520.00 €
2111	Rachat site		300 000.00 €
2313	Cabinet Egis	5 520.00 €	5 520.00 €
40 - STADE DE FOOTBALL		7 958.70 €	25 958.70 €
21538	Pare-ballons	7 958.70 €	25 958.70 €
41 - VIEUX CHÂTEAU		0.00 €	20 000.00 €
2313	Réfection du mur		20 000.00 €
43 - SQUARE			41 000.00 €
2152	Aménagement du square		41 000.00 €
TOTAL DEPENSES OPERATIONS		90 485.52 €	870 892.20 €

## Dépenses d'investissement 2025



### 2.2 Les recettes d'investissement :

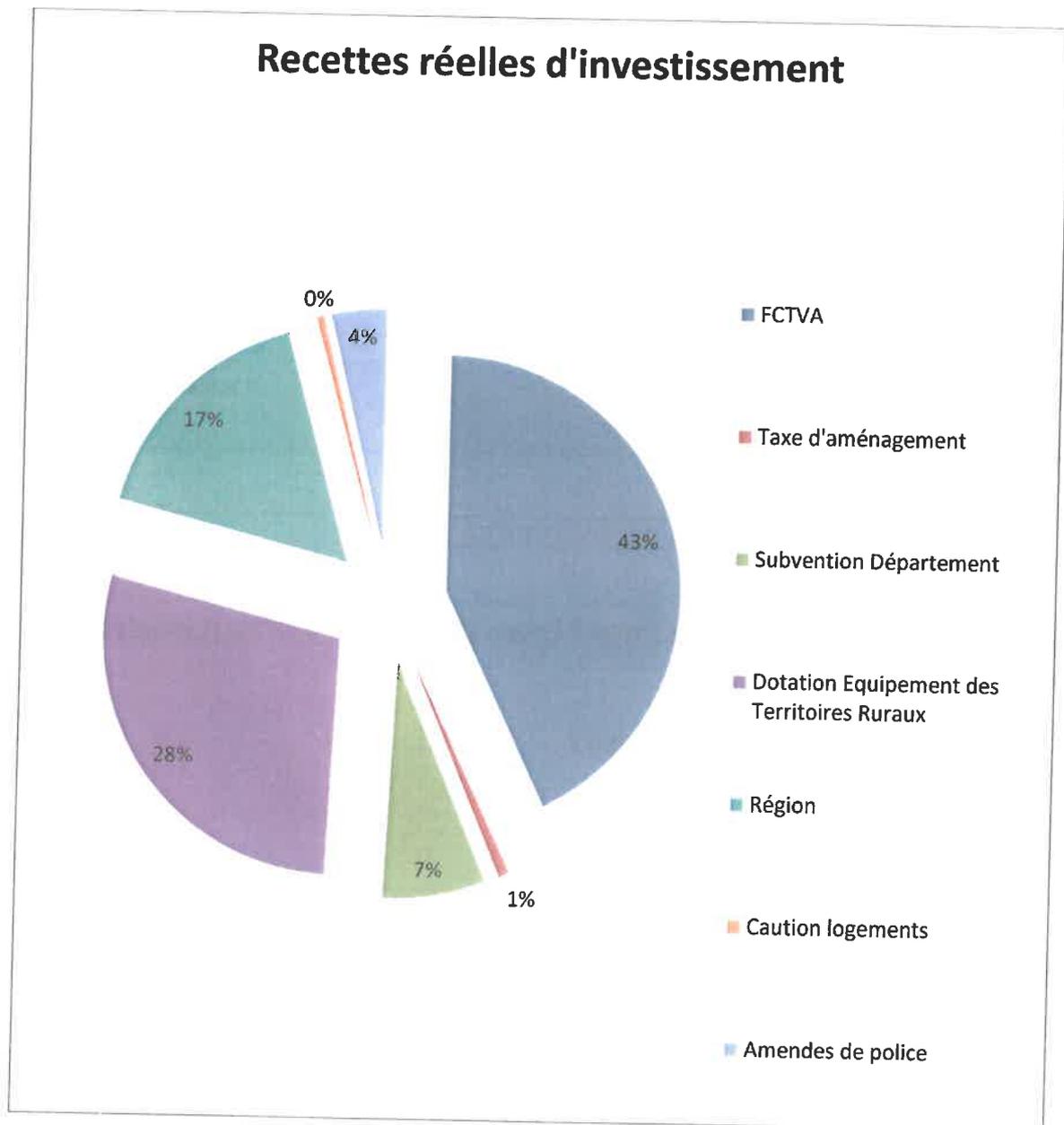
Les recettes d'investissement s'élèvent à 807 703.74 € (contre 1 355 801.17 € en 2024). Elles se décomposent comme suit :

- Fonds de Compensation de la TVA : 90 100 €
- Taxe d'aménagement : 1 600 €
- Subvention pour la construction d'un hangar :
  - o Conseil Régional : 6 219 €
- Subvention au titre des amendes de police : 8 000 € pour la réfection du chemin des écoliers
- Subventions pour la rénovation du logement de la Mairie :
  - o DETR : 10 732.94 €
  - o Aides aux communes : 15 000 €
- Subvention pour les études de réhabilitation du foyer rural :
  - o Effilogis : 15 384 €
  - o DETR : 5 128 €

- Subvention pour la rénovation de l'éclairage public :
  - o Territoire d'énergie 90 : 8000 €
  - o DETR : 24 300 €
  
- Dépôt et cautionnement reçus : 1000 €

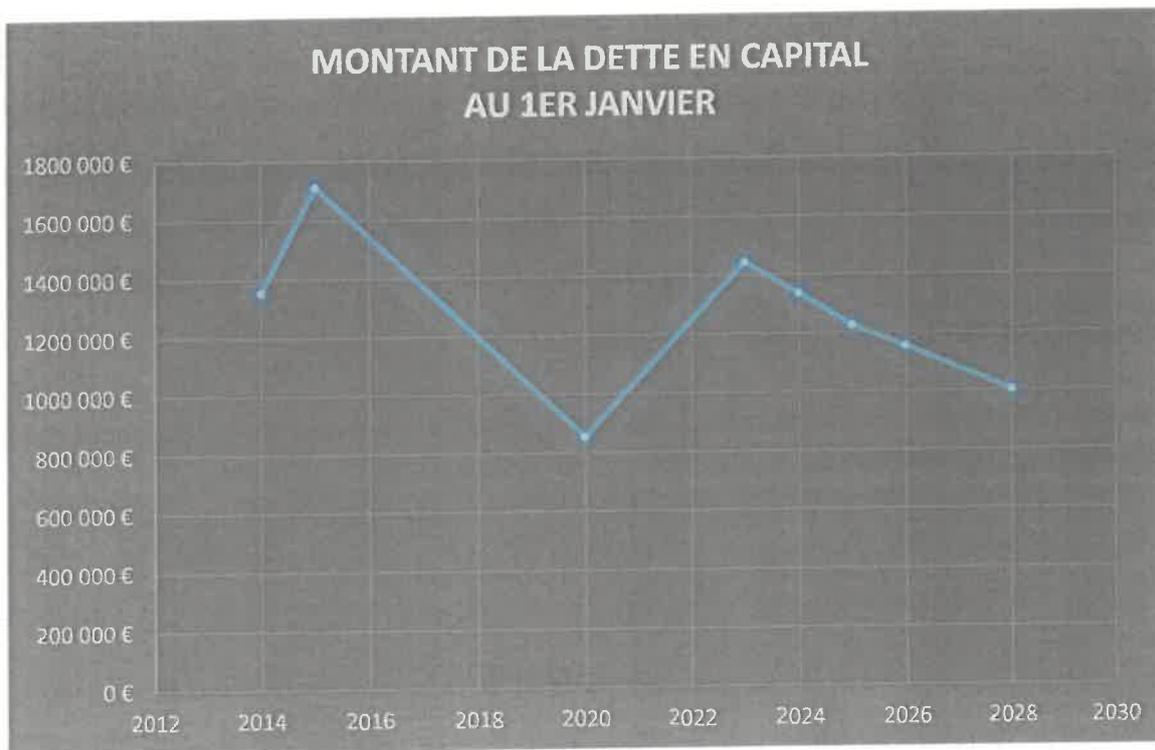
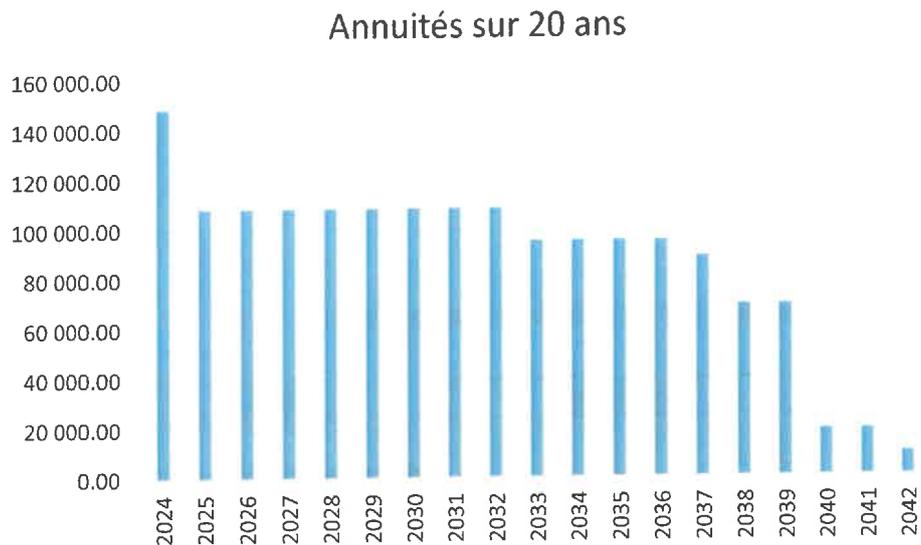
Les prélèvements provenant de la section de fonctionnement, sont constitués :

- Des dotations aux amortissements pour un montant de 4 850 €
- Virement de la section de fonctionnement : 372 858.94 €



### 3. Evolution de l'endettement de la commune :

#### Etat de la dette sur 20 ans (Dette entièrement remboursée en 2042) :



**4. Taux d'imposition :**

En 2024, le Conseil Municipal, décide de maintenir les taux communaux des impôts locaux votés en 2021, comme suit :

- Foncier Bâti : 26.63 %
- Foncier Non Bâti : 52.55 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.11 %

**5. Effectifs :**

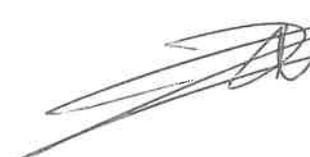
Le tableau des effectifs permanents au 01.01.2025 se compose ainsi :

Filière	Nombre	Grade	Temps de travail
Administrative	1	Rédacteur Principal 1 <sup>e</sup> classe	Temps complet
Administrative	1	Adjoint administratif Principal 1 <sup>e</sup> classe	Temps partiel : 90 %
Administrative	1	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	Temps complet
Technique	1	Agent de maîtrise	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps incomplet : 30 h par semaine

Création d'un poste d'Attaché territorial au 1<sup>er</sup> mars 2025.

Deux Contrats Parcours Emploi Compétences à temps incomplet (30 h hebdomadaires) et une apprentie BAC PRO AGORA viennent compléter les effectifs.

Le Maire,


Didier VALLVERDU